

**Michel Vandepoorter**  
*Ministère des Affaires étrangères*

## **LE QUAI D'ORSAY ET LA FRANCOPHONIE**

### **Entretien avec Dominique Wolton**

**Dominique Wolton** – En matière de Francophonie, quels sont les avantages et les inconvénients du double maillage institutionnel OIF/État français? Quelle réforme indispensable?

**Michel Vandepoorter** – La structure institutionnelle de la Francophonie a été façonnée par ajouts successifs. Au début, pour donner corps à l'idée fondatrice d'Habib Bourguiba, Léopold Sedar Senghor, et Norodom Sihanouk, il y eut le Traité de Niamey créant en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue en 1997 l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. La coopération universitaire s'est développée parallèlement jusqu'à constituer l'Agence universitaire de la Francophonie qui regroupe aujourd'hui 526 universités et instituts de recherche sur tous les continents.

Lorsqu'il s'est agi d'affirmer la dimension politique de la coopération qui, au fil des Sommets, s'était instaurée entre les francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie, dirigée par un Secrétaire général, s'est greffée sur l'ancienne ACCT, seule institution établie par traité et disposant ainsi de la personnalité juridique et de la capacité à recueillir des contributions obligatoires ou volontaires. Le Secrétaire général de l'OIF n'a ainsi pas de budget propre. Cette structure n'est ni pleinement satisfaisante ni cohérente. Rappelons que la conférence des ministres francophones de l'Éducation, la Confemen, a créé un secrétariat permanent, établi à Dakar, qui partage avec l'AIF l'expertise en matière d'éducation, domaine prioritaire de la Francophonie. Les ministres francophones de la Jeunesse et des Sports ont, de même, créé le secrétariat de la Confesjes. On peut comprendre que les États et gouvernements francophones aient préféré une approche pragmatique évitant la ratification d'un nouveau traité institutionnel. Cela ne dispense pas, au contraire, de simplifier les procédures, d'inciter les opérateurs à davantage travailler ensemble et à veiller à la perception de leur action. Un jour, sans doute, le besoin se fera sentir de réorganiser la structure institutionnelle de la Francophonie autour de son Secrétaire général, de regrouper ses structures et concentrer ses moyens d'action, nécessairement limités, dans les domaines où elle peut être plus

efficace que d'autres. L'Organisation internationale de la Francophonie y gagnera en notoriété. Aujourd'hui, quiconque cherche à s'adresser à la « Francophonie » hésite, à Paris, entre une demi-douzaine d'adresses. Le projet du Président de la République de regrouper les sièges parisiens dans une Maison de la Francophonie marquera dans ce sens un grand pas en offrant une vitrine unique.

La France, comme les 55 autres États et gouvernements membres de l'OIF, s'efforce d'organiser au mieux ses rapports avec toutes les institutions de la Francophonie. En dehors des Sommets, tous les deux ans, et des conférences ministérielles chaque année, sa participation est assurée par un Représentant personnel du Président de la République et par un service du Ministère des Affaires étrangères, suffisamment autonome pour pouvoir être l'intermédiaire entre les institutions de la Francophonie et les nombreuses administrations françaises qui travaillent avec elles.

**D.W.** – Que faire pour accorder plus de place à la Francophonie en France ? Pour développer l'imaginaire en faveur de la Francophonie ? Pourquoi si peu d'intérêt pour la Francophonie ?

**M.V.** – Il y a un intérêt pour la Francophonie. Les Français s'intéressent à leur langue, à sa vocation internationale, c'est un repère auquel ils tiennent. Mais il faut s'interroger sur ce que recouvre pour eux le vocable « Francophonie ». Est-ce une crispation défensive autour de la langue, entretenue par ceux, trop nombreux en France, qui assimilent la modernité à la seule langue anglaise ? Ou un attachement au passé, le français étant notamment perçu comme le vecteur d'une relation privilégiée avec l'Afrique ? Il semble, en fait, qu'on n'ait pas une idée très actuelle de la Francophonie. Le combat mené à l'échelle internationale pour préserver la diversité culturelle donne la mesure de ce qu'elle peut représenter. La Francophonie participe de la diversité culturelle, elle exprime le pluralisme linguistique, reflet et condition de cette diversité qu'elle met par ailleurs en valeur. Des programmes de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie organisent la circulation des artistes francophones et la diffusion de leurs œuvres. Pas suffisamment sans doute. En France, comme partout, la création culturelle francophone pourrait occuper plus de place et illustrer, dans sa grande variété, ce qui rassemble les peuples qui ont le français en partage. TV5 en est une belle vitrine.

Mais la Francophonie est aussi, depuis longtemps, un acteur de ce combat pour la diversité culturelle. Le Sommet de Maurice en 1993 puis la Déclaration de Cotonou en 2001 ont posé le principe d'un traitement spécifique pour les biens et les services culturels et demandé qu'un instrument international consacre la légitimité des politiques de soutien à la création culturelle. Le dernier texte a servi de référence à la déclaration que l'Unesco a adoptée sur ce sujet à la fin de 2001. Sur cette base, les États francophones ont joué un rôle décisif pour amener l'Unesco à lancer la négociation d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Les francophones qui ont pris l'habitude de se concerter avant chaque grande conférence internationale (Johannesburg, Cancun, Unesco, Commission des Droits de l'homme), avancent leurs idées dans plusieurs domaines, la société de l'information par exemple. Ils contribuent, ce faisant, à dessiner une forme maîtrisée de la mondialisation. Ce potentiel, éminemment politique, doit susciter l'intérêt, comme le rôle de prévention et de médiation que l'Organisation internationale de la Francophonie est amenée à jouer dans les crises ou son action pour la consolidation de la démocratie. Cette évolution change progressivement la perception que l'on a de la Francophonie, groupement original de 56 pays, de tous les continents et de tous les niveaux de développement, qui réfléchissent dans la même langue et ont beaucoup à dire sur les problèmes qui assaillent notre planète.

**D.W.** – Une idée d'action la plus utopique ?

**M.V.** – Est-ce une utopie ou une ambition ? Que la Francophonie devienne précisément une force de proposition, reconnue au plan universel parce que ses membres auront su appliquer entre eux les idées qu'ils soumettent au reste de la planète.

**D.W.** – Jusqu'où la Francophonie peut-elle gérer les quatre dimensions : langue, culture, politique, économie ?

**M.V.** – La Francophonie doit, en fait, s'impliquer dans tous ces domaines qui correspondent aux quatre « axes » retenus au Sommet de Beyrouth en 2002 : la paix, la démocratie et les droits de l'homme, la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique, l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur

et la recherche, la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité. Ce sont des questions étroitement liées entre elles. Comment promouvoir la langue sans se préoccuper de l'enseignement de base ? Agir en faveur des droits de l'homme en faisant abstraction de l'éducation ? Prétendre au développement économique sans veiller à la formation professionnelle et technique ?

Il y a là une cohérence, mais aussi des limites : la Francophonie n'a jamais prétendu agir pour le développement agricole ou la santé, éléments pourtant essentiels au développement durable de ses membres. Elle n'en a ni la compétence ni les moyens.

Cela étant, il faut relever que les modes d'intervention de la Francophonie varient selon les domaines. Elle peut proposer des missions d'expertise, organiser une concertation, engager un plaidoyer, développer des capacités ou assurer des formations. Ce qui permet d'aborder des questions importantes pour les francophones, la santé, le VIH par exemple, sans pour autant ouvrir de nouveaux programmes de coopération qui outrepasseraient les capacités de l'organisation. La solidarité impose d'être attentif à tout ce qui affecte les francophones. L'efficacité suggère de trouver le point d'intervention qui permettra à la Francophonie de faire œuvre utile en fonction de ses possibilités. C'est à cela que s'attachera le Sommet de Ouagadougou, en novembre, dont le thème est : « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ».

**D.W.** – Bilan du rapprochement entre les trois espaces linguistiques ?

**M.V.** – Les trois espaces regroupant les langues latines poursuivent depuis plusieurs années des réflexions communes sur la promotion du dialogue entre les cultures, la diversité culturelle et le plurilinguisme.

Un premier grand colloque réunissant experts, universitaires et intellectuels des trois aires linguistiques intitulé les « trois espaces linguistiques face à la mondialisation » s'est tenu à Paris, en mars 2001, en présence des Présidents Chirac, Noboa et Chissano. Depuis, les Secrétaires généraux de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union latine, de l'Organisation des États ibéro-américains et de l'Organisation internationale de la Francophonie ont tenu des réunions régulières et, en novembre 2003, ont lancé un site Internet commun [[www.3el.org](http://www.3el.org)].

Cette coopération est appelée à se développer, notamment dans l'objectif de l'adoption à l'Unesco d'une convention sur la diversité culturelle, tant il est clair que ce combat doit être mené de concert avec tous ceux qui se sentent concernés par sa préservation. Un autre domaine dans lequel les représentants des trois aires linguistiques peuvent travailler ensemble est celui des recherches sur l'intercompréhension entre locuteurs des langues latines. Que les Espagnols, les Français, les Italiens et les Portugais puissent se comprendre, à l'Union européenne par exemple, sans recourir à une langue tierce serait un grand progrès.

**D.W.** – Que faire pour sensibiliser davantage les scientifiques aux enjeux de la Francophonie par rapport à la domination de l'anglais scientifique ?

**M.V.** – Il est compréhensible que les auteurs d'une découverte cherchent à la faire connaître au plan international et la publient en anglais. Mais le souci de la diffusion des connaissances et du maintien d'un vocabulaire scientifique français parfaitement à jour doit les inciter à publier parallèlement en français. L'enjeu est que la langue française puisse continuer d'être une langue des sciences et exprimer une culture scientifique. Des initiatives comme l'aide à la publication, une revue francophone de haut niveau ou des travaux lexicographiques y contribueraient.